Les suivantes, sans avoir la même authenticité, sont également certaines, parce qu'elles ont été données par un des plus habiles Consulteurs de cette Congrégation, Mgr. Cossa, qui a fait lui-même décider les autres.

1o. La confession prescrite pour l'Indulgence du Jubilé, ne pourrait pas se faire sept ou huit jours avant l'ouverture du Jubilé.

*Negative.*

2o. Il faut visiter l'église plusieurs fois, quand il n'y en a qu'une dans une localité.

*Affirmative.*

3o. Dans une grande ville où il n'y aurait qu'une seule paroisse, l'Evêque peut désigner deux églises à visiter, pour chaque quartier.

*Affirmative.*

4o. Pour que l'Evêque puisse désigner des Chapelles, comme lieux de stations, l'autorisation du Pape ne lui est pas nécessaire, pourvu qu'elles soient publiques.

*Dummodo sint publicæ, negative.*

5o. Le trajet à faire pour la visite n'est pas réputé faire partie de la visite de l'église ; ainsi il n'est pas nécessaire qu'il se fasse en pratiquant quelque exercice de piété.

*Negative.*

6o. Ainsi, il n'y a que le temps que l'on passe à l'église qui soit censé *Visite de l'Eglise*, à l'effet de gagner l'indulgence du Jubilé.

7o. On ne pourrait pas, en faisant cette visite de l'église, entendre une messe d'obligation.

*Negative.*

8o. Cette visite peut se faire deux fois dans la même journée et à de courts intervalles.

*Affirmative dummodo post primam visitationem fidelis egrediatur, et iterum ingrediatur Ecclesiam.*

J'ajoute de suite la substance d'un décret de la S. C. des Indulgences du 29 février 1864, que Mgr. Cossa, en m'envoyant sa réponse aux questions ci-dessus, a eu l'obligeance de m'adresser.

1o. L'on peut gagner plusieurs Indulgences Plénières dans le même jour, en remplissant les conditions requises.

2o. Pour participer à l'avantage de ce décret, il faut visiter une Eglise ou un Oratoire public, si telle visite est requise, autant de fois qu'il y a d'indulgences à gagner.

3o. Il ne suffirait pas de répéter dans une seule et même église autant de prières, ou autant de visites, qu'il y a d'indulgences à gagner, sans sortir de l'église après chaque visite pour y entrer de nouveau.